
DECRET N° 2022/272 DU 01 JUIL 2022
Portant nomination des membres du Conseil
d'Administration de la Mission d'Aménagement et
d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux
(MAETUR).-



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2019/208 du 25 avril 2019 portant transformation, en société à capital public, de la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux ;

Vu le décret n°2019/209 du 25 avril 2019 portant approbation des statuts de la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux ;

Vu le décret n°2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n°2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques,

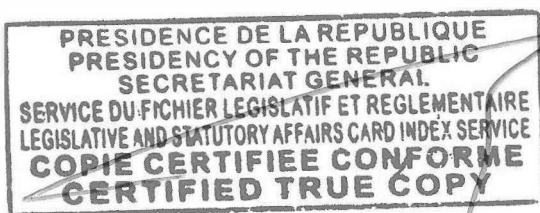
DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés membres du Conseil d'Administration de la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux, pour une durée de trois (03) ans, renouvelable une fois, les personnalités ci-après désignées :

- Représentant de la Présidence de la République :
Monsieur BEGONA MOLO Honoré Cédric ;
- Représentant des Services du Premier Ministre :
Monsieur EWANE François-Félix ;

- Représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et l'Aménagement du Territoire :
Monsieur MZOGANG Patrick Kevin ;
- Représentant du Ministère des Finances :
Monsieur FONKA IGNATIUS AYEMBOM ;
- Représentant du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain :
Monsieur MOAMBOS Emmanuel Joël ;
- Représentant du Ministère des Travaux Publics :
Monsieur KASSOUM ABBA GADAM ;
- Représentant du Ministère de l'Eau et de l'Energie :
Monsieur NGOUGA Laurent ;
- Représentant du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières :
Monsieur BELIBI Roger Raoul ;
- Représentant du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local :
Monsieur APALA MOIFFO Cyrille ;
- Représentant du Ministère de l'Administration Territoriale :
Monsieur NKWELLE NGOME Divine ;
- Représentant élu du personnel :
Monsieur AKUME DUMBE Julius.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 01 JUIL 2022

